



CAHIER DES CHARGES

1. Actualisation

Etabli le : 29.08.25

Par : Prof. Kerstin von Plessen

Remplace la version du : -

Motif d'actualisation : départ à la retraite

2. Identification du poste

Unité de gestion / Département : Département de psychiatrie

Unité de base / Service : Médecine des addictions (SMA)

Unité fonctionnelle : -

Intitulé du poste dans l'entité : chef.fe de service

N° emploi-type : -

Libellé : Médecin Chef·fe de service et rang professoral

Chaîne : -

Niveau :

3. Mission générale du poste (description succincte)

1. Diriger, organiser et assurer le développement de toutes les activités typiques d'un Service clinique dans un hôpital universitaire
2. Assurer les missions de soins, renforcer l'expertise et la sécurité des missions cliniques/prestations de service tout en développant des collaborations et synergies interinstitutionnelles en lien avec le plan stratégique du CHUV
3. Assurer et garantir les missions de formation prégraduée selon les besoins FBM, post graduée : centre de formation ISFM en psychiatrie et psychothérapie (catégorie A pour 24 mois), en médecine interne générale (catégorie II ambulatoire pour 18 mois et catégorie D hospitalière pour 6 mois) et continue : centre de formation approfondie en psychiatre de l'addiction et de formation complémentaire en médecine de l'addiction.
4. Conduire et développer les missions de recherche clinique et académique de haut niveau, financée par des fonds externes expertisés et publiées dans des journaux scientifiques de qualité, y compris sa propre recherche
5. Garantir une relève médicale et scientifique de qualité et consolider le rayonnement du domaine clinique et académique tant à l'interne qu'à l'externe

4. Conduite : ETP directement subordonné-s

X Cf. Organigramme

- Non
 Oui : Médecins et psychologues cadres du service

5. Mode de remplacement prévu, en cas d'absence du titulaire

- Non
 Oui : Un médecin cadre, en principe de rang médecin-chef



6. Missions et activités

1. Diriger, organiser et assurer le développement de toutes les activités typiques d'un Service clinique dans un hôpital universitaire

20 %

Gestion

- Diriger le Service et assurer les missions globales du service
- Adapter l'organisation du service en fonction de ses missions (organigrammes, cahiers des charges, ordres de service)
- Définir et mettre en œuvre une politique de continuité d'activité, de gestion des risques et de gestion de la qualité des prestations du service
- Veiller au respect des règles et directives institutionnelles
- Veiller à l'utilisation conforme du système d'information mis à disposition du service
- Etablir et mettre à jour le plan de développement du service en lien avec celui du DP et celui du CHUV
- Participer au Collège des chefs de service

Ressources humaines

- Choisir ou valider le choix des collaborateurs du service et intervenir en cas de problèmes
- Veiller à la bonne information des collaborateurs du service sur les décisions et projets en cours
- Evaluer les collaborateurs et veiller à leur développement en fixant les objectifs et en définissant leur plan de formation
- Prendre les mesures nécessaires pour garantir la pérennisation des compétences
- Etablir et mettre à jour les plans de carrière pour les collaborateurs et les plans de relève pour le service
- Proposer une organisation compatible avec les textes légaux, les changements démographiques, les exigences de formation et les besoins du service.

Budget

- Garantir le respect du budget et l'utilisation pertinente des fonds et déclarer tous conflits d'intérêt
- Participer au contrôle des coûts du service et à l'utilisation appropriée des moyens mis à disposition

Critères d'évaluation

- Existence d'un plan de développement du service
- Existence d'un plan de relève mis à jour
- Suivi et analyse des indicateurs des tableaux de bord hospitaliers pour le service
- Nombre et pourcentage de collaborateurs ayant été évalués et ayant un cahier des charges et un plan de formation
- Existence d'un plan de continuité d'activité, de gestion des risques et d'un manuel qualité (si applicable) mis à jour
- Respect du budget
- Satisfaction des collaborateurs

2. Assurer les missions de soins, renforcer l'expertise et la sécurité des missions cliniques/prestations de service tout en développant des collaborations et synergies inter-institutionnelles en lien avec le plan stratégique du CHUV

30 %

- Assumer la responsabilité médicale des patients pris en charge dans le service
- Assurer le respect des dispositions légales, éthiques, déontologiques et institutionnelles
- Définir les mesures diagnostiques et thérapeutiques adéquates en fonction de l'état de l'art et de la spécialité selon les principes de l'evidence based practice
- Organiser la prise en charge des patients en coordination avec les autres services du CHUV, le DP et la DGS et les autres partenaires de soins afin d'optimiser la continuité et l'efficience des soins
- Veiller à la bonne information du patient et de ses proches tout au long de la prise en charge clinique
- Assurer une documentation adéquate de la prise en charge clinique
- Veiller à ce que les prestations fournies soient documentées dans les délais pour assurer une facturation exhaustive

- Organiser des séances pluridisciplinaires des équipes de soins et assurer la supervision des équipes interprofessionnelles
- Veiller à la bonne information et à la bonne collaboration avec les intervenants internes et externes (médecin traitant, hôpitaux externes)

Critères d'évaluation

- Suivi et analyse des indicateurs des tableaux de bords hospitaliers et de gouvernance clinique
- Analyse des données du CIRS (RECI)
- Analyse des résultats des enquêtes de satisfaction des patients
- Réponse aux règles institutionnelles définies par la direction

3. Assurer et garantir les missions de formation prégraduée selon les besoins FBM, post graduée : centre de formation ISFM en psychiatrie et psychothérapie (catégorie A pour 24 mois), en médecine interne générale (catégorie II ambulatoire pour 18 mois et catégorie D hospitalière pour 6 mois) et continue : centre de formation approfondie en psychiatre de l'addiction et de formation complémentaire en médecine de l'addiction.

20 %

Formation post-graduée

- Assurer la formation médicale selon les exigences de la discipline définies par l'ISFM/FMH, et notamment en garantissant que chaque médecin assistant ait un plan de carrière, logbook et des évaluations régulières
- Organiser la formation médicale en filières CHAT : C (besoins des cabinets/cliniques), H (besoins hospitaliers), A (besoins académiques), T (en transition : formations destinées aux médecins ne se destinant pas à la spécialité ou pour les médecins assistants non encore inscrits dans les filières CHAT)
- Définir les critères d'engagement et de suivi, définir les plans de formation en fonction des filières CHAT
- Assurer et planifier la dotation médicale à tous les niveaux (médecins assistants, chefs de clinique, médecins cadres) de manière à respecter les nécessités de prise en charge des patients et assurer la formation CHAT)
- Proposer une organisation médicale compatible avec les textes légaux (règlements sur les médecins cadres et convention sur les médecins assistants), les changements démographiques (générations XY et féminisation) en collaboration avec la Direction médicale

Critères d'évaluation

- Existence d'un programme et objectifs des cours post-gradués et de formation continue
- Analyse de l'évaluation FMH du service comme lieu de formation
- Analyse de l'évaluation de la qualité des cours par la FBM
- Nombre de médecins formés dans la discipline selon les critères CHAT, plans de carrières établis, évaluations effectuées, logbooks remplis

Formation continue et formation des cadres

- Assurer la formation continue dans la spécialité
- Assurer la participation des médecins à la formation continue institutionnelle et de la spécialité
- Assurer le développement des compétences des cadres du service, tenant compte des référentiels institutionnels

Critères d'évaluation

- Nombre de cours, séminaires, congrès organisés
- Nombre de cours, séminaires, congrès suivis
- Nombre de cours, séminaires et congrès de développement personnels des cadres suivis
- Analyse de l'évaluation de la qualité pédagogique de ceux-ci

4. Conduire et développer les missions de recherche clinique et académique de haut niveau, financée par des fonds externes expertisés et publiées dans des journaux scientifiques de qualité, y compris sa propre recherche

20 %

Généralités

- Planifier, au sein du service, les tâches d'enseignement prégradué et de recherche, allouer les ressources nécessaires et assurer la documentation de celles-ci dans l'application informatique dédiée
- Répartir les tâches d'enseignement structuré entre les membres du service ayant un titre académique

Recherche

- Définir les axes prioritaires de recherche dans les unités du Service en coordination avec le DP
- Promouvoir la recherche dans les thématiques psycho-somatiques du domaine en lien avec les disciplines cliniques touchant au domaine de addictions.
- Coordonner la recherche avec celle qui est développée par d'autres groupes, surtout avec les services du DP et du CHUV

- Promouvoir et mettre en œuvre les dispositifs nécessaires au financement et à la réalisation des projets de recherche
- Organiser et contrôler l'exécution des projets de recherche, en respectant les dispositions institutionnelles, éthiques et légales en vigueur

Critères d'évaluation

- Analyse de suivi des données du logiciel dédié
- Nombre de projets de recherche initiés, en cours et terminés durant la période considérée
- Montant des fonds externes obtenus durant la période en cours
- Nombre de collaborateurs financés par des fonds externes
- Nombre de publications et impact facteur de celles-ci

Enseignement prégradué et doctoral

- Définir le programme, les moyens pédagogiques et les objectifs d'apprentissage de l'enseignement prégradué et doctoral dont il a la charge
- Adapter l'enseignement aux exigences et connaissances nouvelles
- Coordonner l'enseignement avec celui qui est dispensé dans d'autres disciplines
- Contrôler l'application des objectifs et l'atteinte des résultats
- Superviser les travaux de master et de doctorat

Critères d'évaluation

- Analyse du suivi des données du logiciel dédié
- Evaluation de l'enseignement par les étudiants et l'Unité pédagogique de la FBM
- Nombre de publications à portée didactique
- Innovations pédagogiques (e-learning, fils – vidéos, etc.)
- Nombre de travaux de master doctorat décernés

Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine

- Les professeur.es ordinaires et associé.es rattaché.es à la Section des sciences cliniques prennent part à l'enseignement prégradué de la Faculté selon les besoins du Service, de l'Ecole de médecine (pour l'enseignement prégradué en médecine : avec le « Swiss Catalogue of Learning Objectives for Undergraduate Medical Training » et avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles ») et de l'Ecole de biologie. Elles/ils participent jusqu'à concurrence de 50 heures effectives par an à l'enseignement structuré (cours ex cathedra, enseignement en petits groupes, etc.) et à la direction de travaux de maîtrise. Elles/ils peuvent être amené.es à participer à des tâches d'organisation de l'enseignement, telles que par ex. la préparation et l'organisation d'exams.
- Elles/ils peuvent être sollicité.es par l'Ecole doctorale pour la direction de thèses, la participation à des comités/jurys de thèse ainsi qu'à des programmes doctoraux.

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement

L'enseignant.e fait l'objet d'un processus d'évaluation individuelle au moins une fois lors d'un mandat de six ans reposant sur plusieurs critères :

- Compétences pédagogiques
- Adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement prégradué en médecine : avec « Swiss Catalogue of Learning Objectives for Undergraduate Medical Training » et avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles »)
- Qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles)
- Satisfaction des étudiant.es et autres participant.es aux cours (évaluations)
- Encadrement et devenir des masters et doctorants

Lors de son premier mandat, l'enseignant.e est soumis à une période probatoire de 4 ans. Etant donné que son évaluation par le Décanat aura lieu au début de la 3^e année, elle/il devra s'assurer que son enseignement soit évalué par les étudiant.es au moins 1 fois pendant les 2 premières années. Les évaluations des cours doivent s'organiser en amont auprès du Dicastère Enseignement de la Faculté (Unité pédagogique).

Pour les mandats suivants (d'une durée de 6 ans), l'évaluation par le Décanat aura lieu au début de la 5^e année et l'enseignant.e devra s'assurer que son enseignement soit évalué par les étudiant.es au moins 1 fois pendant les 4 premières années.

5. Garantir une relève médicale et scientifique de qualité et consolider le rayonnement du domaine clinique et académique tant à l'interne qu'à l'externe

10 %

- Promouvoir l'image du service à l'intérieur et l'extérieur de l'institution, développer des collaborations avec d'autres services et établissements, au niveau national et international, en conformité avec la politique de communication définie par l'institution et créer et maintenir des liens constructifs avec les services du DP, CHUV et partenaires externes
- Sur mandat de la Direction générale et du Décanat, participer aux travaux des différentes commissions hospitalières ou universitaires impliquant directement ou indirectement le développement du service et participer activement à la réorganisation du Département de psychiatrie au CHUV. Ce dernier pourrait encore engendrer des adaptations du périmètre du service

Critères d'évaluation

- Nombre de conventions de collaboration internes et externes
- Plan de communication mis à jour (rapports annuels, site internet, autres documents de communication)

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées au titulaire**8. Exigences requises****8.1. Formation de base****Titre**

| | |
|---|--|
| Diplôme de médecin (suisse ou équivalent Mebeko) MD ou MD-PhD | <input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité |
| <u>Deux profils possibles (à choix)</u> <ul style="list-style-type: none">• Titre de spécialiste en médecine interne générale (ISFM ou reconnu Mebeko obligatoire)• Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie (ISFM ou reconnu Mebeko obligatoire) | <input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité |
| 1.Formation approfondie en psychiatrie de l'addiction pour les détenteurs ISFM en psychiatrie ou 2.Certificat de formation continue en médecine des addictions pour les détenteurs du ISFM en médecine interne Ou du type du European Addiction Medicine Diploma (EAMD) | <input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité |

8.2. Formation complémentaire**Titre**

| | |
|---|--|
| Compétences managériales (diplômes, certificats ou expérience jugée équivalente) dans la conduite d'une équipe nombreuse/multisites et expériences pertinentes en gestion de projets et | <input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité |
| Bonne connaissance du français (LM ou minimum B2, C1 idéal) ou capacité à l'acquérir rapidement | <input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité |

8.3. Expérience professionnelle**Domaine****Nbre d'années**

| | |
|--|--------|
| Médecin cadre dans un service d'un hôpital universitaire avec gestion d'une unité hospitalière ou d'un service | 10 ans |
| Savoirs académiques de rang professoral avec pratique confirmée en matière d'enseignement pré et postgrade Capacité à mettre sur pied des programmes de recherche clinique susceptibles d'être soutenus par des fonds externes expertisés | 10 ans |

8.4. Connaissances et capacités particulières**Domaine**

Management de la qualité et gestion des risques (enseignement suivi, expérience de projet)

-
- Exigé
-
-
- Souhaité

Un vif intérêt pour l'innovation et le développement de la relève hospitalo-académique.

-
- Exigé
-
-
- Souhaité

9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)**10. Signatures**

L'autorité d'engagement.

Date : Nom et prénom :

Signature :

L'autorité fonctionnelle.

Date : Nom et prénom :

Signature :

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Date : Nom et prénom : Signature :